



**Procès-verbal
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MOUEN DU 3 octobre 2023**

Convocation du 27 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît LEREVEREND, Maire.

Présents : M GODEFROY Bruno, M MARIE Bruno, Mme TILLARD Clémentine, M LESAUVAGE Alain, Mme HUBERT Séverine, Mme LE DRAMP-DENIS Marie, Mme PELEGRI Marie-José, Mme PINGEON Sophie,

Pouvoir :

Absents excusés : M BRIERE Bastien, M RUEL Denis, M VAUQUELIN Cédric

Absents : M PAGNY Yann, M RICHARD Julien, Mme CONSTANT Aurélie, M PERON Vincent
Mme LECLERC Corinne,

Secrétaire de séance : Mme Sophie PINGEON

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 Septembre 2023 :
Adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 2 accordés, 1 refusé
- certificat d'urbanisme : 3
- déclaration d'intention d'aliéner : 1
- déclarations de travaux : 1 accordée, 1 refusée

DELIBERATIONS

OBJET : CRÉATION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,
DECIDE

- la création, à compter du 01/11/2023, d'un emploi permanent à temps non complet (32/35)

d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses :

Différents sujets ont été débattus dont :

Le choix du remplacement de main courante du stade de foot : un grillage souple est préféré à un grillage rigide pour des questions de coûts. Le choix du prestataire final n'est pas arrêté.

Le remplacement des bancs de touches (plus aux normes) est présenté : le choix se porte de préférence sur le prestataire présentant le meilleur prix.

Compte tenu de l'usage très important du stade de foot en cette rentrée (environ 100 licenciés au club), il est nécessaire de progresser sur l'entretien du terrain. La seule tonte réalisée une fois par semaine par Caen-la-mer n'est plus suffisante. Le recours à un prestataire pour réaliser une deuxième tonte s'avère très onéreux (environ 12 000 €/an). Il est étudié la possibilité d'acheter le matériel nécessaire (tracteur tondeuse adapté) ou d'avoir recours à une société d'insertion à l'emploi.

Il est demandé par des membres de Forum d'étudier la possibilité de changer le revêtement du gymnase qui ne correspond pas véritablement à certains usages (volley, badminton). Cette étude va être lancée.

Il est demandé d'étudier la possibilité de mettre en place un banc d'allaitement à proximité de la nouvelle aire de jeux. Ce dispositif sera étudié.

De même il est demandé qu'un rack à vélo soit mis en place à côté de l'aire de jeux (nota : il en existe déjà un à coté de la bibliothèque à environ 35 m). La possibilité de rajouter un nouveau rack va être étudiée.

Il est rappelé la nécessité de mettre en place des bancs et tables de pique-nique (lavoir et jardin des sens), demande faite à plusieurs reprises depuis trois ans.

Pour information, Caen-la-Mer rentre dans la phase de rédaction de son futur PLUIHM. Des réunions publiques sont prévues ainsi que des réunions de travail pour les élus.

La commune doit rédiger ou remettre à jour son DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs).

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22H23

A Mouen, le 08 Novembre 2023
La Maire-Adjointe,
Marie LEDRAMP-DENIS

